

Illégitimité des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies en République Démocratique du Congo : Diagnostic d'une Crise de confiance et Prospective stratégique

MATUMBA MIPANGA Médard*
KAZADI MWIN KASHEB Marcel**

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) a toujours été au centre des préoccupations des grandes puissances, c'est-à-dire de la crise de 1960 deux mois après l'indépendance, à celle d'aujourd'hui 2026 (M23 version II), qui déstabilise la région des Grands Lacs. Face à cette insécurité, les Nations Unies ont successivement déployé des opérations de maintien de la paix (OMP), de l'ONUC (1960) à la MONUSCO (2010). Cependant, malgré plus de deux décennies de présence et des ressources considérables, ces missions sont paradoxalement confrontées à une crise de légitimité profonde, cristallisée par des manifestations populaires hostiles et un sentiment généralisé de défiance, particulièrement dans l'Est du pays. Ces recherches proposent d'analyser les causes profondes de cette illégitimité. À partir d'une enquête de terrain menée à Goma auprès de 120 personnes et de 20 informateurs clés, et mobilisant un cadre théorique triangulé (constructivisme, théorie du complot, théorie des jeux et théorie de la fenêtre brisée), l'étude démontre que l'illégitimité des OMP découle d'une gouvernance mondiale ambiguë et jugée inefficace.

Les résultats révèlent que 80 % des enquêtés ont une perception négative des OMP et 78 % les considèrent comme illégitimes, les accusant d'inaction face aux groupes armés, de bavures et de collusion avec des intérêts étrangers. Face à ce constat, les investigations proposent une prospective stratégique innovante, la « théorie stratégique du CHAT », qui, en s'appuyant sur une puissance hégémonique guidée par l'éthique, vise à restaurer la confiance et l'efficacité des missions de paix pour une acceptabilité sociale renouvelée.

**Docteur en Relations Internationales de l'Université de Kisangani, Professeur Associé, Enseignant-Chercheur et Chef de Département des Relations internationales à l'Université de Goma, E-mail : matumbamedard@gmail.com.*

*** Chef de Travaux, Apprenant au Master complémentaire à l'Université de Goma.*

Mots-clés : RDC, MONUSCO, Opérations de maintien de la paix, Légitimité, Gouvernance mondiale, Perception locale, Théorie du CHAT.

Abstract

The Democratic Republic of Congo (DRC) is facing chronic insecurity that destabilizes the African Great Lakes region. In response to this crisis, the United Nations has deployed successive peacekeeping operations (PKOs), from ONUC (1960) to MONUSCO (2010). However, despite over two decades of presence and considerable resources, these missions are paradoxically confronted with a deep crisis of legitimacy, crystallized by hostile popular demonstrations and a widespread feeling of distrust, particularly in the eastern part of the country. This article analyzes the root causes of this illegitimacy. Based on a field survey conducted in Goma with 120 individuals and 20 key informants, and mobilizing a triangulated theoretical framework (constructivism, conspiracy theory, game theory, and broken windows theory), the study demonstrates that the illegitimacy of PKOs stems from an ambiguous and perceived ineffective global governance. The results reveal that 80% of respondents have a negative perception of PKOs and 78% consider them illegitimate, accusing them of inaction against armed groups, abuses, and collusion with foreign interests. Faced with this finding, the article proposes an innovative strategic foresight, the "CAT strategic theory," which, by relying on an ethical hegemonic power, aims to restore trust and effectiveness of peace missions for renewed social acceptability.

Keywords: DRC, MONUSCO, Peacekeeping Operations, legitimacy, Global governance, Local perception, CAT theory.

I. Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à une insécurité chronique qui a des effets d'entraînement dans toute la région des Grands Lacs africains¹. Vers la fin du XXe siècle, elle est devenue le théâtre d'affrontements ayant conduit à un

¹ A. LEWIN, *L'ONU pourquoi faire ?*, Paris, Découvertes Gallimard, 2006, p. 66 ; voir W. Kumaba Mbuta, *L'ONU et la diplomatie des conflits en RDC*, Paris, Le Harmattan, 2012, p. 17.

conflit régional et humanitaire sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce conflit s'est accompagné de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de crimes d'agression et de violations massives des droits de l'homme, portant atteinte aux libertés fondamentales et aux règles essentielles d'humanité².

La gravité des crises ayant secoué le territoire congolais a nécessité des interventions mondiales et régionales visant à rétablir la stabilité. C'est dans ce contexte, marqué par les « indicibles souffrances » de la population congolaise, que les Nations Unies se sont impliquées. L'engagement des Nations Unies en RDC ne date pas d'aujourd'hui. Dans les années 1960, l'ONU avait établi l'ONUC (Opération des Nations Unies au Congo), dont le mandat était de superviser le retrait des forces belges et d'assister le gouvernement congolais dans le maintien de l'ordre. Cette mission a notamment réprimé la sécession katangaise. Après les guerres de 1996 et 1998, l'Accord de Lusaka a ouvert la voie au retour de l'ONU avec l'établissement de la MONUC (Mission de l'Observation des Nations Unies au Congo) en 1999³.

Le 28 mai 2010, afin de marquer une nouvelle phase dans le processus de stabilisation, la MONUC a été remplacée par la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC). Cette nouvelle mission a repris les mêmes acteurs et structures, mais avec un mandat modifié, recentré sur la protection des civils et la stabilisation. Or, alors qu'on attendait d'elle le rétablissement de la sécurité, elle est devenue l'objet de mépris et de contestation. Les opérations de maintien de la paix en RDC apparaissent comme paradoxalement illégitimes. L'activisme des groupes armés, notamment le M23/AFC, qui a occupé Goma et Bukavu en 2025, ainsi que l'aggravation de la crise humanitaire dans l'Est du pays, témoignent d'un échec patent du processus de paix. Face à cette situation, la population congolaise s'est soulevée contre la MONUSCO, allant jusqu'à attaquer ses infrastructures et son personnel, l'accusant de ne pas intervenir pour empêcher

² G. ABI-SAAB, *La communauté internationale saisie par le droit/essai de radioscopie juridique*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

³ M. GROS-JEAN, *L'intervention des nations-unies en RDC: un succès mitigé mais un modèle sur lequel bâtir, Maîtrise en études de la défense, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le, Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the ministre de la Défense nationale*, 2011.p.3.

les massacres, de commettre des bavures, de collaborer avec des rebelles, de se livrer à des abus sexuels (plus de 700 plaintes) et d'exploiter illégalement les ressources minières⁴.

Il existe donc une profonde inadéquation entre les activités de maintien de la paix menées par l'ONU et leur réception par la population. Cette situation soulève une préoccupation majeure : comment comprendre l'échec de légitimation des OMP de l'ONU en RDC ? Partant de ce constat, notre réflexion s'articule autour de deux questions centrales : Pourquoi les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont-elles perçues comme illégitimes en RDC, malgré les stratégies mises en œuvre dans les conflits armés à l'Est du pays ? Et quelles mesures pourraient restaurer leur légitimité ?

En guise d'hypothèse, nous postulons que la gouvernance mondiale des conflits armés à l'Est de la RDC, caractérisée par son ambiguïté et son incapacité à répondre aux attentes de la population, constitue la cause majeure de l'illégitimité des OMP. Pour y remédier, il est nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle approche de gouvernance, fondée sur une stratégie sécuritaire innovante, que nous nommons la « théorie stratégique du CHAT ».

Délimitée dans le temps (2010-2025) et dans l'espace (ville de Goma), cette recherche s'ancre dans une approche diachronique et une perspective interdisciplinaire des relations internationales. Outre l'introduction et la conclusion, l'analyse est structurée en trois sections : la première dresse une autopsie des OMP en RDC ; la deuxième analyse l'illégitimité de ces missions à l'aune des résultats de l'enquête de terrain ; la troisième, enfin, esquisse la stratégie du CHAT comme piste de renforcement de la légitimité.

II. Méthodologie

Pour analyser l'illégitimité des OMP, cette étude a mobilisé une méthodologie rigoureuse⁵ combinant plusieurs approches. La méthode systémique, inspirée de David

⁴ F.-K. Owona Mfegue, *Les ressources naturelles dans les conflits armés en RDC*, Op. Cit., p.93-94.

⁵ KAZADI MWIN KASHEB Marcel, « l'impact de pacte Bokuhe ou Bongembe sur les relations entre les peuples Boyela et Koka dans le territoire d'Ikela en République démocratique du Congo : Un essai d'anthropologie des relations internationales africaines traditionnelles » in *MWALIMU WETU*, N° special, Octobre 2015, pp.163-173.

Easton⁶, a permis d'analyser les interactions entre les différents acteurs (ONU, État, groupes armés, population) et leur environnement. Elle a été soutenue par deux approches complémentaires : l'approche stratégique⁷, pour comprendre les logiques d'action des acteurs et l'inefficacité perçue de la mission ; et l'approche juridique⁸, pour analyser le cadre normatif des OMP et ses lacunes.

La collecte des données a privilégié une approche mixte, qualitative et quantitative⁹. La technique documentaire (ouvrages, articles, rapports) a été complétée par des entretiens semi-directifs et l'observation participante. L'enquête de terrain s'est déroulée à Goma en deux phases (juin et août-octobre 2025). L'échantillonnage aléatoire a été utilisé pour sélectionner les zones d'enquête, tandis que les individus (n=120) ont été choisis selon la technique de convenance, adaptée au contexte sécuritaire. Vingt (20) informateurs clés (société civile, autorités, personnel onusien, scientifiques) ont également été interrogés. Les données ont été traitées par l'analyse de contenu et la statistique descriptive.

Dans ce point, nous analysons en profondeur l'illégitimité de cette mission de la paix de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, en mettant l'accent sur les défis structurels et opérationnels. En premier lieu, elle présente les résultats et en deuxième lieu les discussions et l'interprétation des résultats.

III. Stratégie de Renforcement de la Légitimité des OMP : Théorie du « Chat »

Face à la crise de légitimité profonde diagnostiquée dans la section précédente, cette dernière section passe de l'analyse à la prescription. Elle propose un cadre stratégique innovant, la « théorie du CHAT », conçu pour restaurer la crédibilité et l'efficacité des missions de paix. Nous définissons cette théorie, expliquons son double fondement — réaliste (stabilité hégémonique) et libéral (paix par l'éthique) — et développons la métaphore

⁶ David Easton, *cité par* Otemikongo Mandefu Jean, *Guerres des méthodes en Sciences Sociales*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2018.

⁷ PAVE Francis *cité par* MATUMBA MIPANGA Médard, *Paradoxe du Rayonnement de la diplomatie congolaise en Afrique Centrale de 1965 à 2018*, Thèse, inédit, RI, FSSAP, UNIKIS, 2018, p.44.

⁸ Perlelemons *cité par* Donald POIRIER, *Quelques éléments d'une méthodologie juridique scientifique*, (1984), 15 *R.D.U.S.*, p.185.

⁹ Guillaume Devin, *Méthodes de recherche en relations internationales*, Ed.SciencesPo, Paris, 2°26.

centrale du chat pour esquisser les attributs clés d'une opération de paix légitime et efficace dans un environnement complexe comme celui de la RDC.

1. Définition et fondements de la théorie stratégique du CHAT

Face au constat d'échec, nous proposons une prospective stratégique baptisée « théorie du CHAT ». Cette théorie est un cadre d'analyse et d'action pour les relations internationales qui utilise le comportement du chat comme métaphore pour expliquer comment une OMP peut acquérir légitimité et efficacité dans le pays hôte. Selon cette théorie, une mission de paix, agissant dans le cadre d'une gouvernance mondiale rénovée, doit se comporter comme un prédateur naturel des groupes armés (les « souris ») qui menacent la population. L'efficacité de cette action est garantie par une puissance hégémonique agissant comme « maître » bienveillant, mais guidée par des principes éthiques forts.

2. Fondements théoriques : synthèse du réalisme et du libéralisme

La théorie du CHAT combine des postulats réalistes et libéraux. Du réalisme, elle emprunte à la théorie de la stabilité hégémonique¹⁰ l'idée qu'un ordre international ouvert et stable requiert une puissance dominante pour assumer la responsabilité des biens communs, dont la sécurité. Dans ce cadre, une puissance hégémonique (ou un groupe de puissances agissant de concert) serait le seul acteur capable d'imposer une solution durable et de supporter les coûts d'une intervention réellement efficace.

Du libéralisme, elle intègre la dimension éthique, souvent implicite dans les théories réalistes¹¹. La puissance hégémonique ne doit pas agir par pur intérêt, mais être guidée par une éthique de l'humanisme et de la recherche de l'intérêt commun. Cette « paix par l'éthique

¹⁰ Paquin, S. « Les organisations internationales dans la théorie des relations internationales. » *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, (2021), 11–36. <https://doi.org/10.7202/1087379ar>, consulté lundi 02/09/2025 à 09h17'.

¹¹ Robles, A. C., *Compte rendu de GIESEN, Klaus-Gerd. L'éthique des relations internationales : Les théories anglo-américaines contemporaines*. Bruxelles, Établissements Emile Bruylant, Coll. « Organisation internationale et relations internationales, no. 24 », 1992, 416 p.] *Études internationales*, 24(3),698–699. <https://doi.org/10.7202/703216ar>, consulté Mardi, le 02/09/2025 à 15h33'.

» est le gage de sa légitimité. La combinaison de la puissance (efficacité) et de l'éthique (justice) est la clé de voûte de la stratégie.

3. *Le chat comme métaphore centrale*

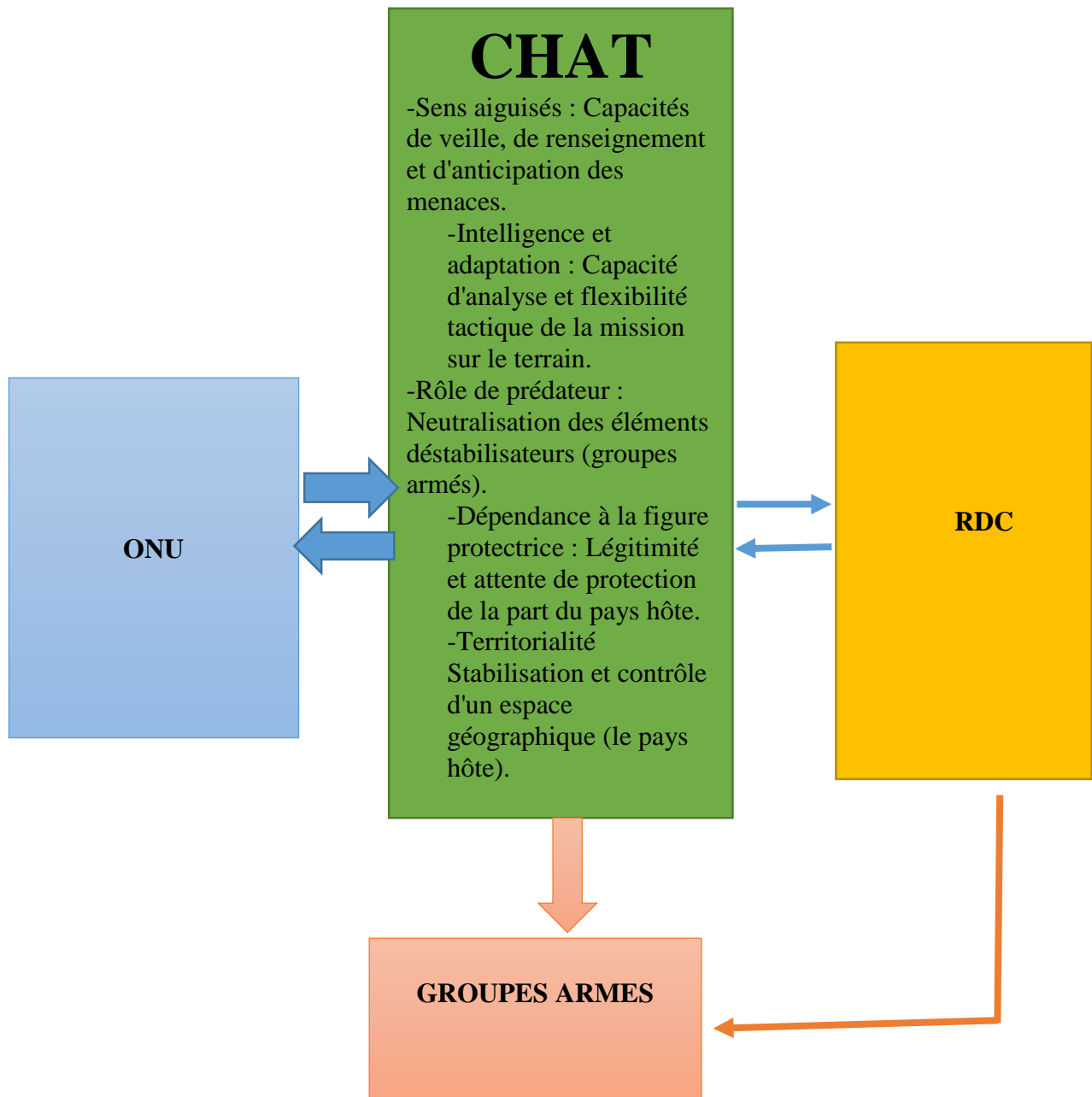
Le comportement du chat offre une grille d'analyse heuristique :

- a. *Territorialité* : Le chat est un animal territorial. Une OMP légitime doit, de même, avoir pour mission claire la stabilisation et la protection d'un territoire défini, en restaurant l'autorité de l'État sur l'ensemble de ses frontières.
- b. *Rôle de prédateur* : Le chat chasse les nuisibles. La mission doit avoir un mandat robuste et la volonté de neutraliser activement les groupes armés, les « prédateurs » de la population civile. C'est l'abandon de la posture passive d'observateur.
- c. *Intelligence et adaptation* : Le chat est un chasseur intelligent et adaptable. La mission doit faire preuve d'une capacité d'analyse fine du terrain, de flexibilité tactique et d'innovation pour répondre à des menaces mouvantes.
- d. *Sens aiguisés* : Les sens hyper-développés du chat symbolisent la nécessité d'une capacité de renseignement et d'anticipation supérieure pour détecter les menaces et agir préventivement.
- e. *Relation à la figure protectrice* : Le chat, bien qu'indépendant, entretient une relation de dépendance et d'attente envers l'humain qui le nourrit et le protège. De même, le pays hôte est en attente de la sécurité que la mission internationale (guidée par la puissance hégémonique) est censée lui apporter. La légitimité naît de cette réponse à l'attente de protection.¹²

¹² <https://www.animauxsante.com/conseil/education-les-caracteres-communs-chez-tous-les-chats/> consulté, Vendredi, le 05/09/2025.

https://www.google.com/search?q=caract%C3%A8res+du+chat&client=ms-android-sharp&sca_esv= consulté, Vendredi, le 05/09/2025.

Figure 1. Les traits comportementaux du chat et leur transposition dans la théorie des OMP



Source : Notre enquête

Par ailleurs, l'acronyme « CHAT » peut être décomposé pour définir les piliers de cette nouvelle gouvernance :

- **C** : Coopération renforcée entre tous les acteurs (ONU, UA, SADC, État hôte).

- **H** : Humanisme et éthique guidant l'action.
- **A** : Action concrète et résolue sur le terrain, opposée à la passivité.
- **T** : Temporalité : une mission dotée d'un mandat clair et d'une durée déterminée pour éviter l'enlisement.

4. *Portée et limites de la théorie du CHAT*

La théorie du CHAT propose un changement de paradigme : passer d'une logique de maintien de la paix (interposition, observation) à une logique d'imposition de la paix, légitimée par l'éthique et l'efficacité. Elle répond à l'attente de 78 % des enquêtés qui réclament une action plus ferme. Elle offre un cadre pour restaurer la « fenêtre cassée » de la crédibilité en envoyant un signal fort de détermination.

Cependant, sa mise en œuvre se heurte à des limites majeures. La première est la faisabilité politique d'une telle approche dans le cadre onusien, marqué par les rivalités entre grandes puissances et le principe de souveraineté. La seconde est le risque de dérive : une puissance hégémonique agissant sans contrepoids pourrait imposer une paix qui sert ses propres intérêts, reproduisant les travers néocoloniaux. L'ancrage éthique et humaniste est donc un garde-fou indispensable, mais difficile à garantir. Enfin, cette théorie ne saurait se substituer à la responsabilité première de l'État congolais de restaurer son autorité et de répondre aux aspirations profondes de sa population en matière de gouvernance et de développement.

La théorie du CHAT propose une rupture radicale avec le modèle actuel de maintien de la paix. En prônant une synthèse entre la puissance hégémonique et l'action éthique, elle dessine une mission territoriale, prédatrice envers les groupes armés, intelligente et dotée de sens aiguisés — à l'image du chat. Cette stratégie répond directement à l'attente de la population (78 % des enquêtés réclament l'imposition de la paix) et vise à réparer la « fenêtre brisée » de la crédibilité. Bien que sa mise en œuvre se heurte à des obstacles politiques majeurs, elle offre une vision cohérente pour une nouvelle gouvernance mondiale capable de concilier sécurité et légitimité sociale dans les États fragiles.

IV. Autopsie des Opérations de Maintien de la Paix en RDC

Avant de diagnostiquer la crise de légitimité actuelle, il est essentiel de comprendre le contexte historique et juridique dans lequel les missions de paix de l'ONU ont opéré en RDC. Cette section propose une autopsie de ces opérations en examinant leurs fondements juridiques, en retraçant leur évolution historique de l'ONUC à la MONUSCO, et en présentant les principaux axes de leurs activités — politique, socio-économique et sécuritaire.

1. *Fondement juridique et politique des OMP en RDC*

L'intervention des Nations Unies en RDC repose sur trois fondements : la Charte des Nations Unies, la qualification de la situation en RDC comme menace à la paix et la signature d'accords de paix. Aux termes de l'article 39 de la Charte, le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix et décide des mesures à prendre. Par la résolution 1291¹³, il a qualifié la situation en RDC de menace pour la paix et la sécurité régionales. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka¹⁴ constitue le second fondement majeur. Son article 19 prévoyait un dialogue national inter-congolais. Le Conseil de sécurité a réaffirmé que cet accord représentait « la base la plus viable pour la résolution du conflit » (S/RES/1279, 1999). L'Accord de Luanda¹⁵ a ensuite formalisé la paix avec l'Ouganda. C'est dans ce cadre qu'a été déployée l'une des opérations de paix les plus vastes et coûteuses de l'histoire de l'ONU.

¹³ O. LANOTTE, *La Guerre sans frontières en République Démocratique du Congo*, éd. Complexes, Bruxelles, 2003, pp.20-23 et 30-32. Le conflit armé en République Démocratique du Congo a opposé les forces armées de 8 pays de la région : le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie, la RDC et dans une moindre mesure le Tchad ; S. AUTESSERRE, *Le problème avec le Congo : violence locale et l'échec de la consolidation internationale de la paix*, Cambridge University, Press, 2010.

¹⁴ S/RES/1279 (1999), 30 novembre 1999, préambule. S/RES/1279 (1999), 30 novembre 1999, préambule., S/RES/1279 (1999), 30 novembre 1999, préambule.

¹⁵ L'accord de paix de Lusaka a été signé par les parties en conflit le 10 juillet 1999. Il constitue le prélude au déploiement de la MONUC. Cet accord prévoyait le retrait de toutes les troupes étrangères du Congo, un cessez-le-feu immédiat et l'organisation d'une conférence nationale impliquant toutes les parties congolaises en vue d'une solution politique au conflit, Disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/podcasts/accord-de-washington-entre-la-rdc-et-le-rwanda-paix-sur-papier-flou-sur-le-terrain>, consulté Mercredi, le 08/10/2025 à 12h40'.

2. *Trajectoire historique : de l'ONUC à la MONUSCO*

L'histoire des OMP en RDC comprend trois grandes phases. La première, de 1960 à 1964, avec l'ONUC, visait à faire face à la sécession katangaise. La seconde débute en 1999 avec la création de la MONUC (résolution 1279), chargée de superviser l'application des accords de Lusaka et de protéger les civils¹⁶. En 2010, la mission est transformée en MONUSCO (résolution 1925), avec un mandat recentré sur la stabilisation et la protection des civils. Cette évolution traduit une volonté d'adapter la mission aux nouvelles réalités du terrain, mais aussi une certaine permanence des défis sécuritaires.¹⁷

3. *Grands axes des activités de l'ONU en RDC*

Les activités de l'ONU en RDC s'articulent autour de trois axes : politique, socio-économique et sécuritaire¹⁸. Sur le plan politique¹⁹, l'ONU a soutenu l'organisation des élections (2006, 2011) et œuvre à la consolidation de la paix et aux réformes institutionnelles par ses « bons offices ». Sur le plan socio-économique, 23 agences du système des Nations Unies apportent un appui dans les domaines des droits humains, de la sécurité alimentaire et du développement durable, en lien avec l'Agenda 2030²⁰.

L'axe sécuritaire reste le socle de la mission. Depuis 2013, la MONUSCO²¹ dispose d'une Brigade d'Intervention (FIB) avec un mandat plus robuste, qui a permis de neutraliser le M23 en 2013 et de mener des opérations conjointes avec les FARDC contre d'autres

¹⁶ M. GROS-JEAN, *L'intervention des nations-unies en RDC: un succès mitigé mais un modèle sur lequel bâtir*, Maîtrise en études de la défense, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the ministre de la Defense nationale, 2011.p.3.

¹⁷ AISSATOU LABA TOURE, « Les Missions de Paix au Congo » in *Echos de la MONUSCO*, N°45 - Mai 2015, *Echos de la MONUSCO* N°45 - Mai 2015, p. 5.

¹⁸ Jocelyn Coulon et Michel Liégeois M., « Qu'est-il advenu du maintien de la paix ? L'avenir d'une tradition », *Calgary : Canadian Defence & Foreign Affairs Institute*, 2010, p. 1.

¹⁹ Richard Caplan et Béatrice Pouligny, « Histoire et contradictions du state building », *Critique internationale*, 2005, no 3, p. 136 ; *Echos de la MONUSCO* N°35 - Juin 2014.

²⁰ Rapport annuel 2020 des résultats des Nations Unies en République Démocratique du Congo 03 mai 2021 in <https://drcongo.un.org/fr/126112-rapport-annuel-2020-des-r%C3%A9sultats-des-nations-unies-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo>.

²¹ Résolution du Conseil de Sécurité 2147, 2014, Para 3b.

groupes armés (ADF, FDLR, LRA)²². Cependant, malgré ces succès tactiques, l'insécurité persiste et les attentes de la population restent insatisfaites²³.

Les fondements juridiques et historiques de l'engagement onusien en RDC sont solides, ancrés dans la Charte des Nations Unies et les accords de paix. Près de six décennies d'évolution ont transformé ces missions, de simples forces d'interposition à des opérations complexes de stabilisation dotées de mandats robustes. Pourtant, un écart persistant demeure entre les objectifs affichés et les réalités du terrain. C'est dans cet écart, particulièrement dans le domaine sécuritaire, que les germes du mécontentement populaire et de l'illégitimité ont été semés.

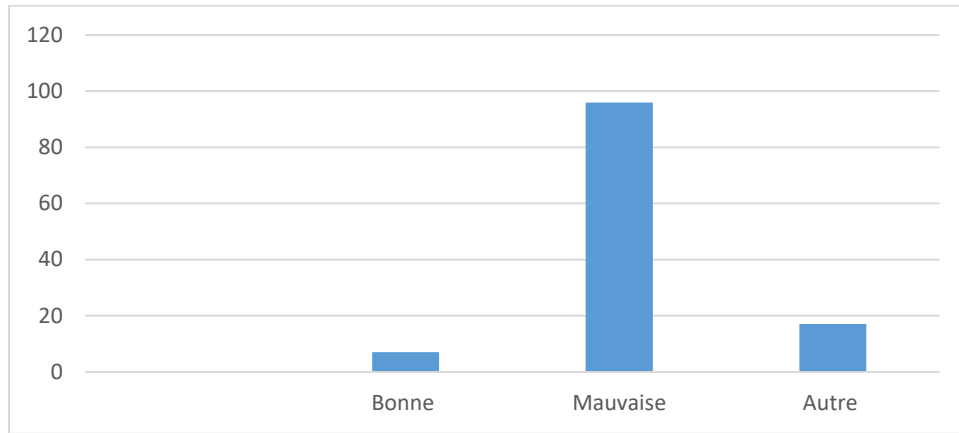
V. Analyse de l'illégitimité des OMP en RDC

Cette section constitue le cœur empirique de l'étude, confrontant le cadre théorique et le contexte historique à la réalité du terrain. Après avoir détaillé la méthodologie mixte employée — combinant enquête de terrain à Goma et analyse documentaire —, nous présentons les principaux résultats quantitatifs et qualitatifs de l'enquête. Ces résultats révèlent l'ampleur des perceptions négatives à l'égard de la MONUSCO, que nous discutons ensuite à la lumière de notre cadre théorique et des événements marquants, comme les violentes manifestations anti-MONUSCO.

²²Echos de la MONUSCO, N°35 - Juin 2014.

²³ Idem.

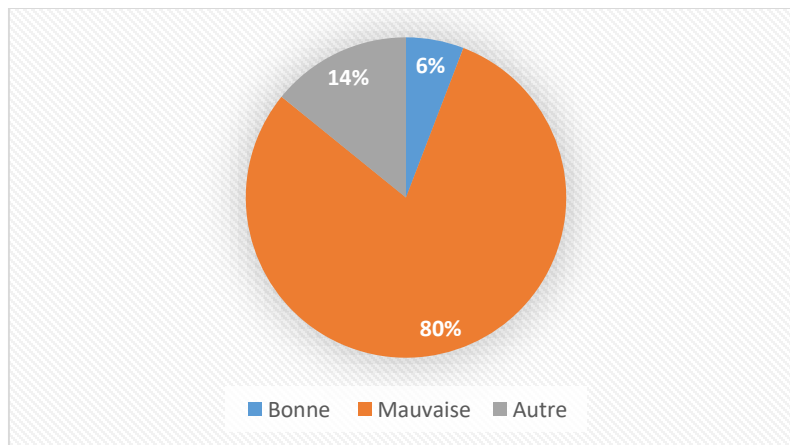
Graphique 1. Perception des enquêtés sur les rapports entre les OMP des NU et la population congolaise



Source : Enquête sur terrain, Septembre 2025.

Les renseignements tirés du présent graphique nous montrent l'opinion de la perception des rapports entre la population et les Opérations de maintien de la paix de nos 120 enquêtés, soit 100% de la population qui se présente comme suit : 7 enquêtés, soit 6% d'échantillon ont une bonne perception des opérations de maintien de la paix en République Démocratique du Congo ; 96 enquêtés, soit 80% d'échantillon ont une mauvaise perception et 17 enquêtés, soit 14% d'échantillon ont une perception non tranchée.

Graphique 2. Opinion des enquêtés sur l'illégitimité des OMP des NU en RDC



14 Matumba Mipanga Médard et al.; Illégitimité des Opérations de Maintien de la Paix ...

Les renseignements tirés du graphique ci-dessus nous montrent l'opinion de nos 120 enquêtés, soit 100% de la population sur l'illégitimité des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République Démocratique du Congo. Cela se présente comme suit : 94 enquêtés, soit 78% d'échantillon l'ont affirmé ; 17 enquêtés, soit 14% d'échantillon l'ont infirmé et 09 enquêtés, soit 08% d'échantillon ont un avis non tranché.

Tableau 1. Opinion des enquêtés sur la gouvernance mondiale ambiguë comme cause d'illégitimité

N°	Gouvernance mondiale ambiguë	Fréquence	Pourcentage
01	Oui	94	78
02	Non	11	09
03	Autre	15	13
Total		120	100

Source : Enquête sur terrain, Septembre 2025

Les renseignements tirés du présent tableau nous montrent l'opinion de nos 120 enquêtés, soit 100% de la population sur la gouvernance mondiale comme cause majeure d'illégitimité des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo. Cela se présente comme suit : 94 enquêtés, soit 78% d'échantillon l'ont affirmé ; 11 enquêtés, soit 09% d'échantillon n'ont pas confirmé et 15 enquêtés, soit 13% d'échantillon ont un avis non tranché.

Tableau 2. Opinion des enquêtés sur l'imposition de la paix comme attente de la population vis-à-vis des OMP

N°	Imposition de la paix comme attente de la population aux OMP	Fréquence	Pourcentage
01	Oui	94	78
02	Non	17	14
03	Autre	09	08
Total		120	100

Source : Enquête sur terrain, Septembre 2025

Les renseignements tirés du présent tableau nous montrent l'opinion de nos 120 enquêtés, soit 100% de la population sur la paix comme attente de la population aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo. Cela se présente comme suit : 94 enquêtés, soit 78% d'échantillon l'ont affirmé ; 17 enquêtés, soit 14% d'échantillon n'ont pas confirmé et 09 enquêtés, soit 08% d'échantillon ont un avis non tranché.

VI. Discussion et interprétation des résultats

Les résultats dessinent un tableau sans équivoque : la perception des OMP à Goma est massivement négative et leur légitimité est profondément entamée. Quatre-vingts pourcents (80 %) de perceptions négatives et 78 % d'illégitimité déclarée sont des scores qui traduisent un rejet social profond. Ce rejet s'ancre dans plusieurs facteurs. Premièrement, l'incapacité perçue à protéger : malgré un mandat de protection des civils et une brigade d'intervention, les OMP sont jugées inefficaces face à la résurgence du M23 et à la persistance des violences. Cette impuissance est interprétée comme de la complaisance ou de la collusion, alimentant les théories du complot. Deuxièmement, les bavures et les abus commis par certains Casques bleus (exploitation sexuelle, violences) ont profondément discrédité la mission, créant un sentiment d'injustice et de trahison. Troisièmement, un sentiment d'inutilité et d'ingérence : les OMP sont perçues comme une force coûteuse et inefficace, plus préoccupée par sa propre sécurité que par celle des Congolais.

Ces perceptions ne sont pas de simples rumeurs ; elles se traduisent par des actes. Les manifestations violentes contre la MONUSCO à Goma, Butembo et Beni en 2022 et 2023, ayant causé plusieurs morts, en sont la manifestation la plus spectaculaire²⁴. La population, se sentant abandonnée, a retourné sa colère contre le symbole le plus visible de l'échec de la gouvernance sécuritaire internationale. Ces événements confirment notre cadre théorique : la

²⁴ <https://www.jeuneafrique.com/1478621/politique/en-rdc-comment-la-repression-dune-manifestation-a-goma-a-vire-au-bain-de-sang/>, consulté le vendredi 26/09/2025 à 13h00' ; <https://www.bbc.com/afrique/region-66686786>, consulté le vendredi 26/09/2025 à 13h25' et https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/27/rdc-trois-membres-de-la-monusco-et-douze-manifestants-tues-a-butembo-et-goma_6136295_3212.html, consulté le vendredi 26/09/2025 à 13h10'

« fenêtre cassée » de l'inefficacité a provoqué une escalade de la violence et du désordre, y compris contre ceux censés le prévenir.

En somme, l'illégitimité des OMP en RDC est le produit d'un décalage persistant entre un mandat ambitieux, des moyens considérables et une réalité de terrain marquée par l'inefficacité, les abus et une perception d'agenda caché. Pour restaurer cette légitimité, une simple réforme cosmétique ne suffira pas ; une refonte stratégique profonde s'impose.

Les résultats de l'enquête sont sans appel : 80 % des personnes interrogées à Goma ont une perception négative des OMP, et 78 % les considèrent comme illégitimes. Ce rejet massif s'enracine dans une incapacité perçue à protéger les civils, dans les abus commis par certains Casques bleus et dans la conviction que la gouvernance mondiale sert des intérêts étrangers plutôt que la sécurité locale. Ces perceptions ne sont pas passives ; elles ont alimenté des violences, confirmant que la « fenêtre brisée » de l'inefficacité a conduit à une rupture totale de confiance et d'ordre.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser les causes profondes de l'illégitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République Démocratique du Congo et de proposer des pistes de solution. L'enquête de terrain menée à Goma conforte notre hypothèse principale : l'illégitimité de la MONUSCO est le produit d'une gouvernance mondiale ambiguë et perçue comme inefficace face aux défis sécuritaires persistants dans l'Est du pays. Les 80 % de perceptions négatives et 78 % d'opinions jugeant la mission illégitime sont le reflet d'un profond divorce entre la population et ses protecteurs mandatés.

Cette crise de confiance résulte d'une accumulation de facteurs : l'incapacité à protéger les civils contre les groupes armés, les bavures et abus commis par certains Casques bleus, le sentiment d'une collusion avec des intérêts étrangers et un décalage persistant entre un discours ambitieux et une réalité de terrain décevante. La théorie de la « fenêtre brisée » illustre parfaitement ce phénomène : l'inaction et l'impunité, symbolisées par l'impuissance de la MONUSCO, ont envoyé un signal d'abandon, poussant la population à se tourner vers

d'autres acteurs comme des groupes d'autodéfense et à se retourner violemment contre la mission onusienne elle-même.

Face à ce constat, nous avons esquissé une prospective stratégique, la théorie du « CHAT ». Celle-ci propose une refonte profonde de l'approche des OMP en combinant l'efficacité d'une puissance hégémonique (postulat réaliste) avec l'exigence éthique d'une action guidée par l'humanisme et l'intérêt commun (postulat libéral). En agissant comme un prédateur naturel des groupes armés, avec intelligence, sens aiguisés et une territorialité claire, une mission de paix rénovée pourrait restaurer sa crédibilité et répondre à l'attente massive de la population : l'imposition de la paix.

Cette proposition, bien que théorique, ouvre des pistes de réflexion pour les décideurs politiques et onusiens. Elle suggère que la légitimité ne se décrète pas ; elle se construit par des actions tangibles, cohérentes et justes. Elle interpelle aussi les grandes puissances sur leur responsabilité dans la gouvernance des crises internationales. Les limites de cette étude, concentrée sur la ville de Goma, appellent à des recherches complémentaires dans d'autres zones de l'Est de la RDC pour affiner la compréhension de ce phénomène complexe de rejet et de légitimation. L'avenir de la paix en RDC et la crédibilité de l'ONU en dépendent.

Bibliographie

Ouvrages

Abi-Saab, G., *La communauté internationale saisie par le droit : essai de radioscopie juridique*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

Autesserre, S., *Le problème avec le Congo : violence locale et l'échec de la consolidation internationale de la paix*, Cambridge University Press, 2010.

Berger, P. et Lucksmann, T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2018.

Braud, P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2014.

Crozier, M. et Friedberg, R., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.

Gazibo, M. et Jenson, J., *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Canada, Presses Universitaires de la Montréal, 2004.

Kumaba Mbuta, W., *L'ONU et la diplomatie des conflits en RDC*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Lanotte, O., *La Guerre sans frontières en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Éditions Complexes, 2003.

Lewin, A., *L'ONU pourquoi faire ?*, Paris, Découvertes Gallimard, 2006.

Merton, R. K., *Méthodologie de recherche scientifique*, 1965.

Otemikongo Mandefu Yahisule, J., *Guerre des méthodes en sciences sociales. Du choix du paradigme épistémologique à l'évolution des résultats*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Owona Mfegue, F.-K., *Les ressources naturelles dans les conflits armés en RDC*.

Articles Scientifiques et Contributions aux Ouvrages Collectifs

Bédard, M., « Réflexion sur les perceptions, conceptions, représentations et affections, ou la quadrature des approches qualitatives en géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 60, n° 171, 2016, pp. 531-549.

Caplan, R. et Poulin, B., « Histoire et contradictions du state building », *Critique internationale*, n° 3, 2005.

Castellano, S., « Origine et développement historique de la légitimité », *Revue interdisciplinaire droit et organisations*, n° 2, 2022, pp. 8-30.

Coulon, J. et Liégeois, M., « Qu'est-il advenu du maintien de la paix ? L'avenir d'une tradition », Calgary, Canadian Defence & Foreign Affairs Institute, 2010.

Durant, A., « Théorie du complot », Bruxelles, CPCP, Analyse n° 418, 2020.

Kazadi Mwin Kasheb M., « L'impact de pacte Bokuhe ou Bongembe sur les relations entre les peuples Boyela et Koka dans le territoire d'Ikela en République Démocratique du Congo : Un essai d'anthropologie des relations internationales africaines traditionnelles », *Mwalimu Wetu*, n° spécial, Octobre 2015, pp. 163-173.

Paquin, S., « Les organisations internationales dans la théorie des relations internationales », *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law*, 2021, pp. 11-36.

Poirier, D., « Quelques éléments d'une méthodologie juridique scientifique », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, vol. 15, 1984, p. 185.

Robles, A. C., *Compte rendu de « Giesen, Klaus-Gerd. L'éthique des relations internationales : Les théories anglo-américaines contemporaines »*, *Études internationales*, vol. 24, n° 3, 1993, pp. 698-699.

Sanchez-Palencia, E., « Le dilemme du prisonnier revisité et la méthode dialectique », *Méthode scientifique / Libres propos d'académiciens*, Académie des sciences, Mai 2013.

Tercinet, J., « Les opérations de paix », *Paix et sécurité européenne et internationale*, n° 2, 2015.

Urbanski, S., « Les théories du complot. Moyen d'explication légitime, pensée irrationnelle, étiquette commode ? », *Recherches & éducations*, n° 21, 2020.

Thèses et Mémoires

Gros-Jean, M., *L'intervention des nations-unies en RDC : un succès mitigé mais un modèle sur lequel bâtir*, Maîtrise en études de la défense, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2011.

Masika Muteterwa, A., *Manifestions publiques et violence d'état à Goma, de 2015 à 2012*, Mémoire DES, SPA FSSAP, UNIKIS, 2023.

Socé, N., *Perception des indicateurs de changements climatiques chez les populations pastorales de la zone Sylvio pastorale : cas des communautés rurales de Thieul et de Deali*, Mémoire, ENEA, 2008.

Documents Officiels et Juridiques

Charte des Nations Unies, 1945, notamment l'Article 39.

Constitution de la République Démocratique du Congo.

Dictionnaire de l'Académie française, 1986.

Organisation des Nations Unies, *Rapport annuel 2020 des résultats des Nations Unies en République Démocratique du Congo*, 03 mai 2021.

République Démocratique du Congo, *Accord de cessez-le-feu de Lusaka*, 10 juillet 1999.

République Démocratique du Congo et République de l'Ouganda, *Accord de Luanda*, 6 septembre 2002.

République Démocratique du Congo et al., *Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs*, Addis-Abeba, 24 février 2013.

United Nations Security Council, *Resolution 1279 (1999)*, S/RES/1279, 30 novembre 1999.

United Nations Security Council, *Resolution 1291 (2000)*, S/RES/1291, 24 février 2000.

United Nations Security Council, *Resolution 1925 (2010)*, S/RES/1925, 28 mai 2010.

United Nations Security Council, *Resolution 2147 (2014)*, S/RES/2147, 2014.

Webographie

BBC Afrique, « RDC : manifestations contre la MONUSCO », www.bbc.com/afrique, consulté le 26/09/2025.

Caneppele, E., « Théorie de la fenêtre cassée », www.google.com, consulté le 10/11/2024.

chevassus-AU-Louis, N., « Théories du complot, on nous cache tout on nous dit rien », www.google.com, consulté le 10/11/2024.

Dietrich, T., « Casques bleus en Afrique : la spirale infernale », L'Opinion, 8 juin 2018, consulté le 08/04/2024.

Ebuteli, « Accord de Washington entre la RDC et le Rwanda : paix sur papier, flou sur le terrain », www.ebuteli.org, consulté le 08/10/2025.

Jeune Afrique, « En RDC, comment la répression d'une manifestation à Goma a viré au bain de sang », www.jeuneafrique.com, consulté le 26/09/2025.

Le Monde, « RDC : trois membres de la MONUSCO et douze manifestants tués à Butembo et Goma », www.lemonde.fr, 27 juillet 2022, consulté le 26/09/2025.

Lewandowsky, S. et COOK, J., Le Manuel de la Théorie du Complot, <http://sks.to/conspiracy>, consulté le 10/11/2024.

Vie publique, « Au cœur des débats publics », www.vie-publique.fr, consulté le 10/11/2028.

Autres Documents

Aissatou Laba Toure, « Les Missions de Paix au Congo », Echos de la MONUSCO, n° 45, Mai 2015.

Monusco, Echos de la Monusco, n° 35, Juin 2014.

Nations Unies, « Normes de conduite des Casques bleus », <https://peacekeeping.un.org/fr/standards-of-conduc>.